



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

COMMUNIQUÉ

Le Professeur Christophe Radé rejoint le Conseil Scientifique Barthélemy Avocats

Barthélemy Avocats voit son Conseil Scientifique se renforcer avec l'arrivée de Christophe Radé, professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

Christophe Radé enseigne le droit du travail à l'Université de Bordeaux depuis 1997. En parallèle, il est conseiller scientifique pour les éditions Dalloz depuis 2005 et dirige la revue Droit Social de ce même éditeur depuis 2012.

Le Conseil Scientifique Barthélemy Avocats se compose désormais de **Damien Chenu**, **Gwennaël François**, **André Derue** et **Emmanuel Andréo**, avocats associés Barthélemy Avocats, outre les Professeurs **Patrick Morvan** et **Christophe Radé**.

Cette instance doctrinale et stratégique a pour mission principale de répondre à des questions complexes, grâce à une analyse théorique et pratique, afin d'enrichir le débat pour aboutir à des idées novatrices au service des clients de Barthélemy Avocats.

C'est ainsi qu'il représente, depuis de nombreuses années, l'appui technique le plus important de Barthélemy Avocats. Enfin, il participe également à la rédaction d'articles et d'ouvrages, ainsi qu'à l'animation de journées d'études et de réflexion organisées par le cabinet pour ses clients.



Patrick Morvan



Gwennaël François



Damien Chenu



André Derue



Emmanuel Andréo



Christophe Radé

* * *

Contact presse :

Service communication
BARTHELEMY AVOCATS
Camille GIARD
cgiard@barthelemy-avocats.com

A propos de Barthélemy Avocats

Fort de plus de 55 années d'expérience en droit social, Barthélemy Avocats compose aujourd'hui le paysage juridique français avec ses 19 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. Grâce à son maillage national et à sa forte implantation régionale, le cabinet met au service des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, l'expertise de plus de 100 avocats.

Droit du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale complémentaire... le savoir-faire du cabinet couvre le droit de l'activité professionnelle dans son ensemble. Outre leurs compétences reconnues en la matière, notamment grâce à leur approche organisationnelle du droit, les avocats se sont spécialisés au sein de 11 départements (notamment les départements secteur social et fonction publique, droit du sport, restructuration, négociation collective, sécurité sociale et protection sociale).